

REGLES DE VIE A L'INTERNAT

L'internat est un service annexe de l'établissement proposé aux familles et aux élèves. Il favorise la réussite scolaire des élèves et leur permet d'acquérir le sens de la vie en collectivité en leur offrant un cadre de vie accueillant et reposant. Pour le garantir, l'adhésion de tous à des règles de vie en commun est indiscutable tout comme le respect de tous les membres de la communauté (élèves, assistants d'éducation, CPE, personnels de service et d'intendance) ainsi que des biens mis à disposition.

Le non-respect de ces règles de vie peut entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive de l'internat voir de l'établissement.

L'internat du lycée Alexis de Tocqueville dispose d'une capacité de 215 places (5 dortoirs filles et 5 dortoirs garçons). Il accueille prioritairement les élèves qui ne disposent pas d'une ligne régulière de transport en commun pour le trajet domicile – lycée. Les autres demandes sont étudiées en fonction des places disponibles à l'occasion d'une commission de fin d'année.

1. HORAIRES ET PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT

EN CAS D'ABSENCE, LA FAMILLE S'ENGAGE A INFORMER LE LYCEE EN APPELANT LE BUREAU DE LA VIE SCOLAIRE LE PLUS TOT POSSIBLE.

Horaires	Principes de fonctionnement
06h45	Réveil des élèves
07h10 à 07h15	L'élève doit quitter sa chambre. Le lit doit être fait, la chambre aérée, la chaise posée sur le lit, le bureau rangé et les affaires rangées dans l'armoire. Il n'y aura pas accès dans les chambres avant 18h (sauf mercredi après-midi, ouverture à 13h).
07h15 à 07h45	Petit-déjeuner au self
18h00 à 18h45	Temps libre dans la chambre avant de descendre au self pour le repas. Un appel sera effectué par l'assistant d'éducation.
18h45 à 19h25	Repas au self
19h30 à 20h45	Un 2 ^{ème} appel sera effectué à 19h30 par l'assistant d'éducation. Sous la responsabilité du CPE de service, chaque dortoir est encadré par un assistant d'éducation qui veille à installer les élèves dans les meilleures conditions de travail. Les élèves confieront alors leur téléphone portable à l'assistant d'éducation dès 19h30. Il leur sera rendu à 20h45. Pour les étudiants de BTS, l'étude est fortement conseillée.
20h45 à 21h30	Temps de détente dans la chambre, au foyer ou dans les salles d'activité (informatique, ping-pong, jeux de société...) Aucune sortie n'est autorisée à l'extérieur.
21h30	Dernier délai pour le retour dans les chambres. Un 3 ^{ème} appel sera effectué par l'assistant d'éducation responsable du dortoir. Toilette, préparation du sac de cours. Après 22h, l'accès aux salles de bains est interdit.
21h30 à 22h30	Coucher des élèves. Extinction des lumières. 22h : 2 ^{ndes} , 1 ^{ères} , terminales CAP 22h30 : terminales GT et terminales pro L'utilisation du téléphone portable et ordinateur est interdite après le coucher. Pour les secondes, le téléphone portable est conservé par l'assistant d'éducation de couloir durant la nuit.

Les étudiantes de BTS et les élèves majeures de DTMS sont autorisées à sortir tous les soirs **jusqu' à 22h**. Elles **doivent obligatoirement prévenir le CPE de service en cas d'absence pour la nuit.**

- MERCREDI après-midi et soir

Tous les élèves internes peuvent rentrer chez eux le mercredi midi et revenir le jeudi matin au lycée. Le tarif de l'internat sera toutefois le même. Pour une demande annuelle, un formulaire doit être retiré à la vie scolaire.

Pour une demande ponctuelle, la famille doit prévenir la vie scolaire par mail (viescolaire.0500017x@ac-normandie.fr) ou par téléphone avant le mercredi midi. **Un passage de l'élève (même majeur) par la vie scolaire pour prévenir ne suffit pas.**

Le mercredi après-midi, le foyer reste ouvert (encadré par un assistant d'éducation) et propose des activités sur place, ou à l'extérieur (cinéma, bowling...). L'association sportive propose aussi de multiples activités.

Cependant, les internes peuvent sortir de l'établissement sauf si leurs parents ou responsables légaux s'y opposent, dans ce cas, ils en feront la demande par un écrit adressé à la vie scolaire afin que la présence de l'élève dans l'établissement puisse être contrôlée.

13h00 à 18h00	Les élèves ont la possibilité d'accéder à leur chambre
18h00 à 18h45	Présence obligatoire de l'élève. Un appel sera effectué par l'assistant d'éducation à 18h10. Temps libre en chambre.
18h45 à 19h25	Repas
19h30 à 20h15	Temps d'étude
20h15 à 21h45	Des activités ou soirées à thèmes sont régulièrement proposées aux internes.

Les activités sportives extérieures ou extrascolaires ne sont autorisées que le mercredi soir sauf pour les élèves internes sportifs dans le cadre du conventionnement du lycée avec leur club. La famille devra faire la demande par courrier aux CPE en précisant les horaires de départ et d'arrivée à l'internat ainsi que le lieu d'activité.

Toute sortie organisée par l'établissement (cinéma, théâtre...) fera l'objet d'une demande d'autorisation écrite auprès des familles.

Les élèves de Terminales sont autorisés à **sortir jusqu'à 22h** uniquement le mercredi.

- DIMANCHE SOIR

L'arrivée à l'internat dès le dimanche soir est réservée aux élèves hors département ou dont la situation empêche la prise des cours le lundi matin. Toute demande doit être formulée par écrit et sera étudiée par les CPE. L'encadrement est restreint et l'accueil se fait entre 20h30 et 22h. Les repas ne sont pas assurés.

2. INFORMATIONS PRATIQUES

- **TROUSSEAU D'INTERNAT A APPORTER**

- Une couette et un oreiller avec les housses correspondantes
- Un drap housse (90/200)
- 3 cadenas
- Linge de toilette

OBLIGATION DE RAPPORTER ET DE LAVER LE LINGE DE LIT TOUTES LES 3 SEMAINES ET LE LINGE TOUTES LES SEMAINES.

Les appareils électro-ménagers sont strictement interdits dans les chambres pour des raisons de sécurité.

Afin de limiter les risques de vol, l'élève s'abstiendra d'avoir avec lui des sommes d'argent importantes ou des objets de valeur, et fermera son armoire avec un cadenas.

- **ETAT DES LIEUX DE LA CHAMBRE / CAUTION DE CLE D'INTERNAT**

Un état des lieux entrant et sortant de la chambre d'internat est effectué par un assistant d'éducation. Toute dégradation intentionnelle sera facturée au prix de rachat à la famille.

Les clés d'internat sont prêtées en échange d'une caution de 45 € (*chèque à l'ordre de l'agent comptable du lycée Alexis de Tocqueville*). Cette caution est encaissée pour la durée de la scolarité de l'élève à l'internat. A l'issue, le reversement de la somme est effectué par virement bancaire sur le RIB de la personne ayant versé la caution.

Les clés sont rendues à la fin de chaque année scolaire et redonnées à la rentrée suivante.

- **INFIRMERIE**

Les élèves ne doivent EN AUCUN CAS détenir des médicaments dans leur chambre : ceux-ci doivent être déposés avec l'ordonnance auprès des infirmières.

Une infirmière est présente tous les soirs jusqu'à 21h (sauf dimanche et jours fériés).